

Acte n° 2022C10

D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers : 45

En exercice : 45 Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 20/01/2022

Présents : 35 Pouvoirs : 10 Votants : 45

Le 27 janvier 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des fêtes, boulevard des combattants, à Trévoux.

<u>Présents</u>: Didier Alban, Gabriel Aumonier, Marcel Babad, Emilie Bertholon, Stéphane Berthomieu, Ingrid Besson, Fabien Bihler, Carole Bontemps-Hesdin, Valérie Boyer, Emmanuelle Cargnelli, Jean-François Chanteloube, Armand Chaumont, Jacques Cormoreche, Anne-Marie Degueurce, Carole Demange, Daniel Dompoint, Jean-Jacques Dumont, Yves Dumoulin, Christine Fornes, Gilles Garnier, Brigitte Klein, Vincent Lautier, Gaëlle Lichtle, Corinne Martin Gajac, Patrick Nabeth, Richard Paccaud, Stéphanie Pallier, Marc Pechoux, Delphine Pichouron, Bernard Rey, Pierre Roset, Richard Simmini, Nathalie Tisserand, Frédéric Vallos, Catherine Vignon.

Absents excusés: Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Bernard REY), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Emmanuelle CARGNELLI), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Gérard PORRETTI (Pouvoir Carole DEMANGE).

Secrétaire de séance : Anne-Marie DEGUEURCE.

OBJET: TOURISME - Voie Bleue - Renouvellement de la convention CCDSV / Département de Haute-Saône / Agence de Développement Touristique « Destination 70 »

M. Richard PACCAUD, Vice-Président en charge du tourisme et du patrimoine, rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre du projet « Voie Bleue. Moselle Saône à vélo » la Communauté de communes a décidé par délibération en date du 24 septembre 2018 (N°2018C94) d'être membre du Comité d'itinéraire qui a été créé à Port-sur-Saône lors du comité de pilotage du 21 novembre 2017. Ce comité d'itinéraire comprend à ce jour 29 membres dont 3 Régions, 1 Métropole, 8 Départements, 1 Agglomération, 16 Communautés de communes.

Pour la période 2018-2020, une convention de partenariat tripartite pour une durée de trois ans a été signée avec le Chef de file du Comité d'itinéraire (le Département de la Haute-Saône) et avec l'Agence de Développement Touristique de ce même département « Destination 70 », qui assure la gestion financière du projet. Compte tenu de la période électorale en 2021, un avenant, renouvelant la durée de la convention pour un an (2020-2021) a également été signé en 2021 (délibération N°2021C17 en date du 28 janvier 2021).

Le comité d'itinéraire a pour principal objet la mise en œuvre d'un plan d'actions concerté pluriannuel 2022/2024 autour des dimensions Infrastructures et signalisation, Services, Intermodalité, Observation, Communication et promotion. Les objectifs sont le développement de la notoriété de l'itinéraire et de la pratique, en particulier en itinérance, tant au niveau des cibles de proximité, qu'au niveau national et européen (voir projet de convention en annexe).

A cette fin, dix axes stratégiques ont été définis par le comité d'itinéraire.

Communication et promotion :

- Notoriété: poursuivre le développement de la notoriété auprès des cibles prioritaires.
- Offre: construire et promouvoir une offre adaptée et développer l'accès aux informations.
- Acquisition: favoriser l'acquisition de nouveaux clients, notamment en augmentant la conversion à l'itinérance.
- Communauté : favoriser le rôle d'ambassadeurs des clients « experts » de l'itinéraire et des cyclistes locaux.
- Synergie : développer les relations avec les prestataires touristiques et maintenir une dynamique forte entre les partenaires.

Infrastructures, signalisation, services, intermodalité, observation

- Suivre la qualité de l'infrastructure : signalisation, évolution de la continuité, qualité de l'infrastructure, équipements.
- Développer des services adaptés à l'itinérance : développer une offre de services visible et l'appropriation de La Voie Bleue par les acteurs de terrain.
- Améliorer l'accessibilité intermodale de la Voie Bleue : inciter à l'identification d'une offre intermodale qualitative et pertinente.
- Encourager une continuité européenne de la Voie Bleue : inscrire La Voie Bleue dans une offre européenne.
- Observer les impacts et retombées : mieux connaître la satisfaction pour orienter les priorités stratégiques.

La convention prévoit une participation financière des membres : 1000 € / an pour les Communautés de communes, 5000 € pour les Agglomérations, 10 000 € pour les Départements et Métropoles et 15 000 € pour les Régions. La durée de la convention est de trois ans, soit de 2022 à 2024 inclus. Le mode d'organisation du Comité d'itinéraire est inchangé (Comité de pilotage, comité technique, chef de filât par le Département de la Haute-Saône et par Destination 70).

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention tripartite entre la CCDSV, le Département de Haute-Saône et l'Agence de Développement Touristique « Destination 70 » concernant sa participation au Comité d'itinéraire de la Voie Bleue. Moselle Saône à vélo pour la période 2022-2024 ;
- ✓ **D'ATTRIBUER** une subvention à l'EPIC Destination 70 de 1 000 € par an ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant ;
- ✓ DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2022 et suivants.

- 2 FEV. 2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220127-2022C10-TO

Affichage:

- 2 FEV. 2022

A Trévoux, le 27/01/2022

Le Président,
Marc PECHOUX

DOMBES

DANIE

DOMBES SAONE VALLÉE